



Assurance-invalidité : faits et chiffres 2013

Nouveau recul de l'effectif des rentes AI

En janvier 2014, le nombre de rentes AI pondérées en Suisse et à l'étranger se montait à **229 800**, ce qui correspond à une diminution de **2,0 % (4800 rentes pondérées)** par rapport à l'année précédente. Il s'agit de la baisse la plus sensible depuis janvier 2006, lorsque l'effectif des rentes avait atteint un sommet, avec **257 500 rentes pondérées**. Depuis, l'effectif s'est réduit de **27 700 rentes**. Le nombre de nouvelles rentes pondérées a atteint un nouveau minimum en 2013, avec **13 800 nouvelles rentes**, soit moins de la moitié du plafond de **28 200 nouvelles rentes pondérées** atteint en 2003.

Le nombre de rentes pondérées continue de baisser

De janvier 2002 à janvier 2006, l'effectif des rentes (pondérées) est passé de 220 400 à 257 500 (pour la pondération, une rente entière vaut 1, trois quarts de rente, 0,75, une demi-rente, 0,5, et un quart de rente, 0,25). Le fait que l'âge de la retraite des femmes a été relevé d'une année en 2004 a également contribué à cette augmentation, puisque moins de rentières AI sont devenues rentières AVS cette année-là. En revanche, depuis 2007, l'effectif ne cesse de baisser : on dénombre 27 700 rentes pondérées de moins en janvier 2014 par rapport à janvier 2006, avec une diminution maximale de 2,0 % en 2013 (4800 rentes pondérées).

Le nombre de nouvelles rentes pondérées passe pour la première fois sous la barre des 14 000

En 2013, 800 nouvelles rentes pondérées de moins ont été octroyées par rapport à 2012. Avec 13 800 nouvelles rentes, c'est le niveau le plus bas jamais enregistré depuis 2002 (début du calcul avec cette méthode). Le nombre de nouvelles rentes a ainsi diminué de 51 % depuis le plafond (28 200) atteint en 2003.

La 4^e révision de l'AI et la création des services médicaux régionaux ont permis de faire baisser régulièrement le taux de nouvelles rentes depuis 2004. La 5^e révision a encore accentué ce recul. Du coup, le déficit annuel de l'assurance a pu être réduit, passant de 1,7 milliard de francs (record de 2005) à environ 1 milliard en 2010.

Le déficit sera compensé, de 2011 à 2017, par les recettes correspondant à l'augmentation temporaire de la TVA, qui se montent à environ 1 milliard de francs. La révision 6a (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012) a pour but d'équilibrer durablement les comptes de l'AI après la fin du financement additionnel, c'est-à-dire à partir de 2018, et de rembourser les dettes de cette assurance envers l'AVS à long terme.

Renseignements : Tél. 058 462 92 11

Harald Sohns, chef suppléant du service Communication

kommunikation@bsv.admin.ch

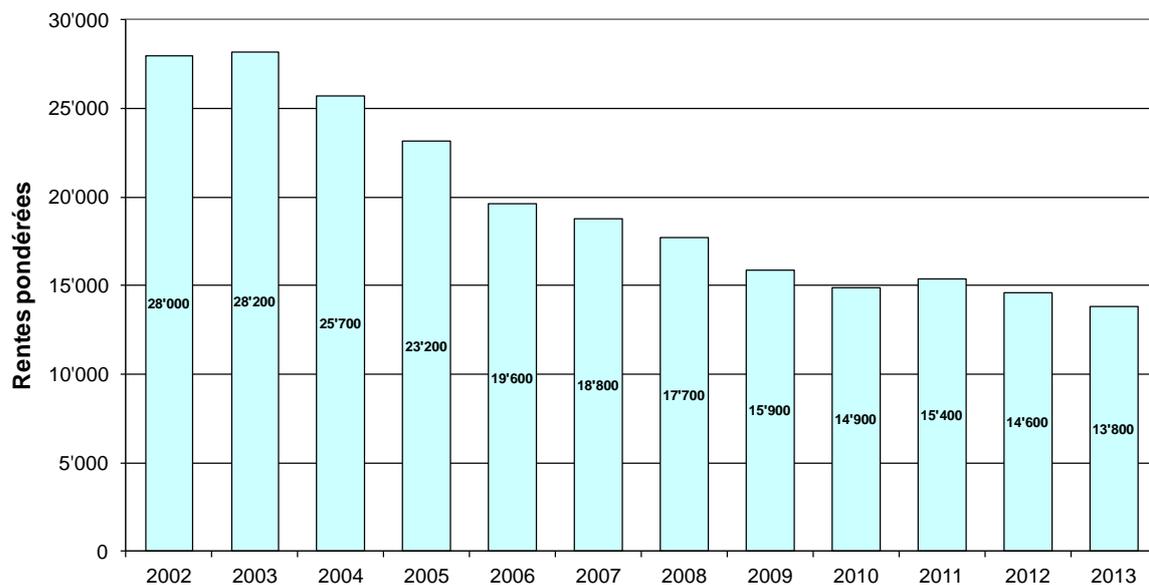
Tél. 058 462 91 35

Secteur Statistiques

sekretariat.MAS@bsv.admin.ch

Graphiques à la page suivante

**Monitoring de l'AI: entrées
en Suisse et à l'étranger**



**Monitoring de l'AI: effectifs
en Suisse et à l'étranger**

